
Le sans-abrisme en Suisse

Compréhension du
phénomène, politiques
et stratégies des cantons
et des communes

Résumé

**Matthias Drilling, Magdalena Küng,
Esther Mühlethaler, Jörg Dittmann**



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie,
de la formation et de la recherche DEFR
Office fédéral du logement OFL

Impressum

Editeur

Office fédéral du logement OFL
Hallwylstrasse 4, 3003 Berne
Tel. +41 58 480 91 11
info@bwo.admin.ch, www.bwo.admin.ch

Téléchargement

www.ofl.admin.ch

Pilotage du projet

Doris Sfar, OFL

Auteurs

Matthias Drilling
Magdalena Küng
Esther Mühlethaler
Jörg Dittmann

Hochschule für Soziale Arbeit FHNW
Institut Sozialplanung, Organisationaler Wandel und Stadtentwicklung
Hofackerstrasse 30
4132 Muttenz

Groupe de réflexion

Éliane Belser, Ville de Lausanne, Union des villes suisses UVS
Remo Dörig, Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales CDAS
Babette Fluri, Ville de Zurich, Union des villes suisses UVS
Corinne Hutmacher-Perret, Conférence suisse des institutions d'action sociale CSIAS
Géraldine Luisier Rurangirwa, Office fédéral des assurances sociales OFAS
Michael Zeier, ATD Quart Monde

Mode de citation

Matthias Drilling, Magdalena Küng, Esther Mühlethaler, Jörg Dittmann (2022). Le sans-abrisme en Suisse. Compréhension du phénomène, politiques et stratégies des cantons et des communes. Résumé. Office fédéral du logement, Berne.

Remarque

Le rapport complet avec son résumé est disponible en allemand. Il existe aussi un résumé de l'étude en italien.

L'étude reflète l'opinion des auteurs, qui ne correspond pas nécessairement à celle du mandataire ou du groupe de réflexion.

Photo de couverture

© DDPS

Résumé

La présente étude examine la manière dont les cantons et les communes luttent contre le sans-abrisme et tentent de le prévenir. Selon la typologie européenne ETHOS, on parle de sans-abrisme lorsque des personnes passent la nuit dans la rue ou vivent dans des hébergements d'urgence. En outre, l'étude aborde la menace de perte de logement et prend donc en considération les éventuelles étapes préalables au sans-abrisme, caractérisées par des conditions de logement précaires, incertaines et inadéquates.

L'étude s'est déroulée en deux étapes: dans un premier temps, les bases légales sur lesquelles reposent l'action des autorités ont été analysées, puis des entretiens avec des représentants de 22 des 26 cantons ont été menés sur la base d'un canevas préparé afin de connaître leur perception du problème, les structures mises en place pour y faire face et les acteurs qui y interviennent, la nature des aides cantonales, des exemples de bonnes pratiques et la nécessité d'agir. Dans un second temps, les communes suisses ont été priées de répondre à un questionnaire en ligne portant sur leur évaluation du sans-abrisme et du risque de perte de logement, sur les offres d'aide, sur les stratégies de prévention et de lutte ainsi que sur les formes de collaboration existantes.

Si les cantons reconnaissent que la prévention et la lutte contre le sans-abrisme relèvent, sur le fond, de la responsabilité de l'État, les mesures prises varient considérablement d'un canton à l'autre. Rares sont ceux qui ont mis en place un système d'aide global ou défini un domaine de prestations spécifique, d'où la méconnaissance de l'ampleur et de la structure du phénomène et des étapes qui y mènent. De nombreux experts considèrent que la problématique est étroitement liée à l'aide sociale, raison pour laquelle les sans-abri sont principalement pris en charge par des structures d'aide sociale et des services d'urgence. L'approche atteint toutefois ses limites lorsque les personnes ne remplissent pas les critères d'admission à l'aide sociale ou n'y font pas recours. Par ailleurs, les cantons ont mis en place une série de bonnes pratiques, allant de coopérations au niveau régional au renforcement des approches basées sur des politiques sociales en passant par une offre cantonale d'accès à des logements.

616 communes (soit environ 28 % des communes du pays) ont participé à l'enquête. Il apparaît que le nombre de sans-abri et de personnes menacées de perdre leur logement peut être évalué. Au total, on estime que leur nombre s'élève à 2200 pour les premières et à environ 8000 pour les secondes. La proportion de communes comptant des personnes concernées est plus élevée en Suisse alémanique qu'en Suisse romande et au Tessin. Le sans-abrisme constitue un défi surtout pour les communes d'agglomérations importantes ou de taille moyenne, et plus particulièrement pour les six villes suisses de plus de 100 000 habitants. Le risque de perte de logement est un problème que doivent également traiter les communes ayant une fonction de centre dans les zones périurbaines et rurales. Les communes sont conscientes de leurs limites en matière de lutte contre le sans-abrisme et le risque de perte de logement: la plupart d'entre elles ne disposent pas de possibilités d'hébergement, les collaborations sont rares, et le soutien du canton et de la Confédération n'est pas assuré. Dans le même temps, les communes formulent des critères d'accès à leurs aides et créent ainsi elles-mêmes des processus d'exclusion et de déplacement.

L'étude recommande (1) l'élaboration d'un cadre de référence partagé par tous les acteurs concernés en vue de clarifier la compréhension du problème, les tâches, les compétences et les responsabilités de chacun, (2) l'examen d'un système d'aide global qui relie les différents domaines politiques aux niveaux cantonal, régional et communal, (3) l'établissement d'une stratégie d'approvisionnement en logements et de mesures de soutien à l'accès au logement pour les personnes touchées par des processus d'exclusion sur le marché du logement, et (4) l'amélioration des données et la mise en place d'un monitoring pour les actions stratégiques futures aux trois niveaux de l'État.